



Ville de **PINCOURT**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 13 mai 2008**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron (19 h 49) et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Danielle Carbonneau, assistante-greffière et M. Michel Perrier, directeur général

- | | |
|-------------|--|
| 2008-05-152 | <p>SUJET: <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2008</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>À 19 h 35, d'ouvrir la séance régulière du mois de mai 2008.</p> |
| 2008-05-153 | <p>SUJET: <u>DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 8 ET 21 AVRIL 2008</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 8 et 21 avril 2008, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.</p> |
| 2008-05-154 | <p>SUJET: <u>APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 8 ET 21 AVRIL 2008</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'approuver les procès-verbaux des séances des 8 et 21 avril 2008.</p> |
| 2008-05-155 | <p>SUJET: <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES</u></p> <p>Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est</p> <p>PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> |



Ville de **PINCOURT**

- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2008 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2008-05).
- 2008-05-156 **SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**
-
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'avril 2008 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2008-05).
- 2008-05-157 **SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**
-
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'avril 2008 conformément au Règlement numéro 716.
- 2008-05-158 **SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR MARCEL LEMAY, OPÉRATEUR – USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**
-
- Considérant que monsieur Marcel Lemay, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 7 avril 2008 au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 28 juillet au 23 août 2008 inclusivement ;
- Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

2008-05-159

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME MICHELINE PELLETIER, SECRÉTAIRE – LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Marcel Lemay, opérateur – Usine de traitement des eaux usées, un congé sans solde du 28 juillet au 23 août 2008 inclusivement selon sa demande déposée.

Considérant que madame Micheline Pelletier, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 7 avril 2008 au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 3 juillet au 21 août 2008 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à madame Micheline Pelletier, secrétaire – Loisirs et Services communautaires, un congé sans solde du 3 juillet au 21 août 2008 inclusivement selon sa demande déposée.

2008-05-160

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR JACQUES RICHARD, JOURNALIER-CHAUFFEUR – DIVISION ENTRETIEN

Considérant que monsieur Jacques Richard, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 23 avril 2008 au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 14 juillet au 29 août 2008 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Jacques Richard, journalier-chauffeur – Division entretien, un congé sans solde du 14 juillet au 29 août 2008 inclusivement selon sa demande déposée.



Ville de **PINCOURT**

- 2008-05-161 **SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME DIANE RIOUX, PRÉPOSÉE AUX PRÊTS – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**
-
- Considérant que madame Diane Rioux, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 24 avril 2008 au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 2 juillet au 6 septembre 2008 inclusivement ;
- Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à madame Diane Rioux, préposée aux prêts – Bibliothèque municipale, un congé sans solde du 2 juillet au 6 septembre 2008 inclusivement selon sa demande déposée.
- 2008-05-162 **SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES**
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2008 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.
- 2008-05-163 **SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 549 000 \$ DU SURPLUS NON-RÉSERVÉ POUR AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2008**
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'affectation d'un montant de 549 000 \$ du surplus accumulé non-réservé pour affectation aux activités financières de l'exercice 2008.
- 2008-05-164 **SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON-RÉSERVÉ – TRAVAUX ADDITIONNELS POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BASSIN DE RÉTENTION – PROJET VILLAGE RENAISSANCE**
-



Ville de **PINCOURT**

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner une dépense additionnelle de 5 937,34 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement du bassin de rétention – projet Village Renaissance.

Que cette dépense soit financée par le surplus non-réservé.

2008-05-165

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON-RÉSERVÉ – SÉCURISATION DE LA PISTE CYCLABLE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner une dépense additionnelle de 37,82 \$ pour la réalisation des travaux de sécurisation de la piste cyclable.

Que cette dépense soit financée par le surplus non-réservé.

2008-05-166

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON-RÉSERVÉ – TRAVAUX ADDITIONNELS POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner une dépense additionnelle de 2 308,01 \$ pour les travaux d'aménagement de la bibliothèque.

Que cette dépense soit financée par le surplus non-réservé.

2008-05-167

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON-RÉSERVÉ – TRAVAUX ADDITIONNELS POUR LA CANALISATION DE LA 7^E AVENUE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner une dépense additionnelle de 6 123,72 \$ pour les travaux de canalisation de la 7^e Avenue.

Que cette dépense soit financée par le surplus non-réservé.

2008-05-168

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 16 800 \$ DU SURPLUS NON-RÉSERVÉ POUR AUGMENTER LA RÉSERVE POUR « ÉVENTUALITÉS »



Ville de **PINCOURT**

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 16 800 \$ du surplus non-réservé pour augmenter la réserve pour « Éventualités ».

2008-05-169 SUJET: ANNULATION DU SOLDE DE LA RÉSERVE « REVITALISATION DES COURS D'ÉCOLE »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le solde de la réserve pour la revitalisation des cours d'école au montant de 4 911 \$.

2008-05-170 SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 549 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2008

Considérant qu'une affectation aux activités financières de 549 000 \$ du surplus accumulé avait été prévue lors de la préparation des prévisions budgétaires de l'exercice 2008, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 549 000 \$ du surplus accumulé affecté aux activités financières de l'exercice 2008.

2008-05-171 SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 31 mars 2008

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 7 avril 2008



Ville de **PINCOURT**

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique: (aucun)

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2008-05-172

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 717-24, d'adopter le Règlement numéro 717-24 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon, pour la zone H1-10, à permettre l'habitation de la classe d'usages h1 unifamiliale en rangée et permettre l'habitation de la classe d'usages h3 multifamiliale de structure isolée, d'un maximum de 3 étages et d'un maximum de 7 logements.

2008-05-173

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 795 – RÈGLEMENT RELATIF AUX RÉSEAUX D'ÉGOUT ET D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 795 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 795 – Règlement relatif aux réseaux d'égout et d'évacuation des eaux pluviales.

2008-05-174

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR LES ANNÉES 2008, 2009 ET 2010 AVEC POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT – ENT-08-05

À la suite de l'ouverture des soumissions et de l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, chef de Division entretien, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour le marquage de la chaussée pour les années 2008, 2009 et 2010 avec possibilité de renouvellement à « Entreprises L.V.G. » pour les montants annuels suivants :



Ville de **PINCOURT**

Année 2008 – 45 451,64 \$, toutes taxes incluses
Année 2009 – 45 459,60 \$, toutes taxes incluses
Année 2010 – 45 459,60 \$, toutes taxes incluses

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-350-00-520.

2008-05-175

SUJET: AUTORISATION AUX SERVICES TECHNIQUES – DIVISION ENTRETIEN – D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR L'ACHAT DE GRANULAT CONCASSÉ ET DE BÉTON BITUMINEUX

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les appels d'offres par invitation lancés par le chef de Division entretien des Services techniques de la Ville de Pincourt, monsieur Jean-Marc Guy, pour les items suivants, pour les besoins de l'année 2008:

- Achat de granulats concassés
- Achat de béton bitumineux

À 19 h 49

M. le conseiller Jim Miron prend son siège.

2008-05-176

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS - MAI 2008

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer le décompte progressif suivant :

A) LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT INC.

Pour le projet EXP-06-03 (069-069-01), la somme de 34 043,38 \$ représentant le paiement du certificat n° 3 pour la libération de la retenue des travaux de gazonnement et de la retenue de 5% dans le cadre des travaux du projet de réfection d'une partie de la 22^e Avenue.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-401-00-527.

2008-05-177

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – ACHAT D'UNE STATION MÉTÉO

Considérant l'approbation de la Commission technique du 21 avril 2008, il est



Ville de **PINCOURT**

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'une station météo auprès d'un fournisseur conforme pour un montant de 950 \$, taxes applicables en sus.

Que cette dépense soit financée par le surplus réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-071.

2008-05-178

SUJET: OCTROI DE CONTRAT – PROGRAMME DE BRANCHEMENTS ILLÉGAUX À L'ÉGOUT DOMESTIQUE

Suite à l'analyse des soumissions faite par le directeur des Services techniques, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour le programme de détection des branchements illégaux à l'égout domestique à la compagnie Cité Expert Conseil inc. au prix unitaire de 155 \$ pour 2008, 165 \$ pour 2009 et 175 \$ pour 2010 pour un montant maximum de 48 300 \$, pour l'année 2008, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-418.

2008-05-179

SUJET: DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANÇÉES PAR LE FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS – OCTROI DE CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CHALET DE TENNIS DU PARC BELLEVUE

Suite à l'analyse des soumissions faite par le coordonnateur à la planification des travaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la construction du nouveau chalet de tennis du parc Bellevue au plus bas soumissionnaire conforme soit « Les constructions Robert Laberge et fils inc. » au montant de 37 650 \$, taxes applicables en sus.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et stationnements et soit imputée au poste comptable 22-700-20-033.



Ville de **PINCOURT**

2008-05-180

SUJET: DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANÇÉES PAR LE FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS – TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU CHALET DE TENNIS DU PARC BELLEVUE

Considérant l'approbation de la Commission administrative du 31 mars 2008, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les dépenses pour les travaux additionnels dans le projet de construction du nouveau chalet de tennis du parc Bellevue auprès de fournisseurs conformes pour un montant maximum de 15 000 \$, taxes applicables en sus.

Que ces dépenses en immobilisation soient financées par le fonds de parcs, terrains de jeux et stationnements et soient imputées au poste comptable 22-700-20-033.

2008-05-181

SUJET: AUTORISATION À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU DE TENIR DES COURSES DE 3 ET 5 KM SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'école secondaire du Chêne-Bleu à tenir des courses de 3 et 5 km sur le territoire de la ville de Pincourt le vendredi 23 mai 2008 selon les trajets déposés.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Division entretien, Services d'urgence et de sécurité incendie et Premiers Répondants) à participer à la réalisation de l'événement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'événement.

2008-05-182

SUJET: NOMINATION DU SECRÉTAIRE ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE JEUX AU PARC ROUSSEAU

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

Que madame Nicole Drouin, greffière, ou en son absence madame Céline Bussières, directrice générale adjointe, soit nommée secrétaire du comité de sélection de l'appel d'offres pour l'achat et l'installation de jeux au parc Rousseau, et que messieurs Michel Perrier, directeur général, Simon Grenier, directeur des Loisirs et Services communautaires et Hans Gabriel Christoph, directeur des Services techniques, soient nommés à titre de membres dudit comité.

2008-05-183

SUJET: APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE JEUX AU PARC ROUSSEAU

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres pour l'achat et l'installation de jeux au parc Rousseau.

2008-05-184

SUJET: AUTORISATION AUX SCOUTS OF ÎLE PERROT DE TENIR UN CAMP NATIONAL DE LOUVETEAUX À PINCOURT LES 23, 24 ET 25 MAI PROCHAINS

Considérant que les Scouts of Île Perrot désirent tenir un camp national de louveteaux les 23, 24 et 25 mai prochains sur le territoire de la ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les Scouts of Île Perrot à tenir le camp national des louveteaux aux dates susmentionnées dans les parcs Olympique et Bellevue.

D'autoriser l'utilisation de l'Omni-Centre et de l'école Notre-Dame-de-Lorette à ces fins.

D'autoriser les participants et organisateurs à coucher dans ces parcs et édifices selon les besoins.

D'autoriser la réalisation d'un feu de joie en soirée et le lancement de pièces pyrotechniques; le tout en conformité avec les critères de sécurité édictés par la Ville et les lois en vigueur.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Division entretien, Division prévention et Premiers Répondants) à encadrer l'événement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.



Ville de **PINCOURT**

- 2008-05-185 **SUJET: DÉPÔT DES RÈGLES APPLICABLES À L'AIRE D'EXERCICE CANIN**
- Considérant que l'aire d'exercice canin sera disponible pour les citoyens de la Ville de Pincourt dès l'été 2008, il est
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter les règles applicables à l'aire d'exercice canin selon le document déposé.
- 2008-05-186 **SUJET: OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME DESIGN ET SOLUTIONS POUR SURFACES SPORTIVES F.H. LTÉE POUR LA PRÉPARATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE TERRAIN DE SOCCER-FOOTBALL SYNTHÉTIQUE**
- Considérant l'approbation de la Commission administrative du 28 avril 2008, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'octroi du contrat à la firme Design et Solutions pour Surfaces Sportives F.H. Ltée pour la préparation de la demande de subvention pour le terrain de soccer-football synthétique dans le cadre du fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.
- Que la dépense de 3 000 \$, plus les taxes applicables et les frais de reproduction, soit imputée au poste budgétaire 02-135-00-411.
- 2008-05-187 **SUJET: AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES – SERVICE DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT**
- Considérant l'approbation du projet par la Commission de sécurité publique du 11 février 2008, il est
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le directeur des Services d'urgence et de sécurité incendie à aller en appel d'offres pour le projet de fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la ville de Pincourt.



Ville de **PINCOURT**

- 2008-05-188 SUJET: APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE PROJET DE SERVICE DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver les critères d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres pour le projet de fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la ville de Pincourt.
- 2008-05-189 SUJET: NOMINATION DU SECRÉTAIRE ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE PROJET DE SERVICE DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ
- Que monsieur Michel Bernier, directeur des Services d'urgence et de sécurité incendie, soit nommé secrétaire du comité de sélection de l'appel d'offres pour le projet de fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la ville de Pincourt.
- Que monsieur Michel Perrier, directeur général, madame Céline Bussièrès, directrice générale adjointe, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière, et monsieur André D'Aragon, président de la Commission de sécurité publique de la Ville de Pincourt, soient nommés à titre de membres dudit comité.
- 2008-05-190 SUJET: DÉROGATION MINEURE – 1134, CHEMIN DUHAMEL (LOT 1 720 562)
- Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est
- PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Que le préambule fasse partie de la résolution.



Ville de **PINCOURT**

Que la marge avant de 7,6 mètres soit réduite à 5,1 mètres et que la marge arrière de 7,6 mètres soit réduite à 2,7 mètres au 1134, chemin Duhamel (lot 1 720 562).

- 2008-05-191 **SUJET:** APPROBATION DES PROJETS NOS F74735, ASSOCIÉ AU F59882 SD541-2, ET F74684, ASSOCIÉ AU F74682, – BELL CANADA
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'approbation des projets suivants soumis par Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt :
- a) projet n° F74735, associé au F59882 SD541-2, en date du 30 avril 2008;
 - b) projet n° F74684, associé au F74682, en date du 5 mai 2008.
- 2008-05-192 **SUJET:** APPROBATION DES PROJETS NOS ING-39487 RÉSEAU : 1126448 ET 1109206 - VIDÉOTRON LTÉE
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'approbation des projets suivants soumis par Vidéotron Ltée concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt :
- a) projet n° ING-39487 réseau : 1126448 en date du 1^{er} mai 2008;
 - b) projet n° 1109206 en date du 1^{er} mai 2008.
- 2008-05-193 **SUJET:** CONTRAVENTION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 – PROCÉDURE À ENTREPRENDRE À LA COUR MUNICIPALE – 213, RUE DU BOSQUET (AMÉNAGEMENT PAYSAGÉ)
- PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entreprendre, en vertu de l'article 2.2.h du règlement de zonage n° 717, des poursuites devant la Cour municipale pour le non-respect dudit règlement de zonage contre Madame Pascale Douze, 213, rue du Bosquet, Pincourt, pour avoir outrepassé le délai maximal de huit (8) mois après l'occupation du bâtiment pour aménager le terrain, ce qui contrevient au chapitre 5 article 5.6.3 dudit règlement stipulant qu'un terrain occupé par un usage ou une construction doit être aménagé et les travaux terminés dans les huit (8) mois qui suivent le début de l'occupation de l'usage et



Ville de **PINCOURT**

de la construction; en cas d'impossibilité d'agir à cause du climat, un délai peut être accordé jusqu'au 15 juin suivant.

2008-05-194

SUJET: CONTRAVENTION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 – PROCÉDURE À ENTREPRENDRE À LA COUR MUNICIPALE – 213, RUE DU BOSQUET (AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE DE STATIONNEMENT)

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entreprendre, en vertu de l'article 2.2.h du règlement de zonage n° 717, des poursuites devant la Cour municipale pour le non-respect dudit règlement de zonage contre Madame Pascale Douze, 213, rue du Bosquet, Pincourt, pour avoir outrepassé le délai maximal de six (6) mois après le parachèvement des travaux du bâtiment principal pour aménager l'espace de stationnement, ce qui contrevient au chapitre 5 article 5.3.3 f dudit règlement stipulant que toute surface d'un espace de stationnement doit être recouverte d'asphalte, de béton, de pavé autobloquant ou d'un matériau de recouvrement similaire aux matériaux autorisés, au plus tard six (6) mois après le parachèvement des travaux du bâtiment principal; en cas d'impossibilité d'agir à cause du climat, un délai peut être accordé jusqu'au 15 juin suivant le parachèvement des travaux du bâtiment principal.

2008-05-195

SUJET: PROJET SPÉCIAL FINANCÉ PAR LE SURPLUS NON-RÉSERVÉ - OCTROI DE CONTRAT À GENIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE POUR LA RÉFECTION DE L'AVENUE LUSSIER, D'UNE PARTIE DE LA 7^E AVENUE ET D'UNE PARTIE DU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER – PROJET NO TEC-08-020

Considérant les recommandations du comité de sélection et l'analyse des soumissions préparée par monsieur Hans-Gabriel Christoph, directeur des Services techniques, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat à Genivar Société en commandite pour les services professionnels de génie pour la réfection de l'avenue Lussier, d'une partie de la 7^e Avenue et d'une partie du boulevard Cardinal-Léger au montant de 67 940 \$, taxes en sus pour la phase 1.

D'octroyer le contrat à Genivar Société en commandite pour les services professionnels de génie pour la réfection de l'avenue Lussier, d'une partie de la 7^e Avenue et d'une partie du boulevard



Ville de **PINCOURT**

Cardinal-Léger au montant de 8 520 \$, taxes en sus pour la phase 2 optionnelle à l'obtention d'une subvention.

Que ces dépenses pour le projet spécial n° TEC-08-020 soient financées par le surplus non-réserve et soient imputées au poste budgétaire 02-410-10-418.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 05 et s'est terminée à 20 h 44.

2008-05-196

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2008

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 45, de lever la séance du 13 mai 2008.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE